

Paris, le 23 octobre 2018

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Nouvelle présidente, Annie GENEVARD, députée du Doubs, déclare que l'ANEM n'a qu'un seul parti, celui de la montagne**

**Au lendemain du 34e Congrès de l'Association nationale des élus de la montagne (ANEM), qui s'est déroulé à Morteau les 18 et 19 octobre, Annie GENEVARD, députée du Doubs, 1<sup>ère</sup> vice-présidente de l'Assemblée nationale, nouvelle présidente, et Jeanine DUBIE, députée des Hautes-Pyrénées, nouvelle secrétaire générale, ont tracé des perspectives pour l'Association et pour la montagne en réitérant auprès de leurs collègues de la majorité leur invitation à les rejoindre dans une gouvernance tripartite.**

Au cours de leurs travaux, les élus de la montagne ont reçu le soutien de Sébastien LECORNU, nouveau ministre en charge des Collectivités territoriales dont c'était le premier déplacement dans ses nouvelles fonctions, qui leur a assuré qu'un siège sera attribué à l'ANEM au sein de la Conférence nationale des territoires. Le ministre a également présenté ses priorités, notamment pour la montagne : l'urgence de l'accès de tous au numérique, le défi climatique, la simplification, l'adaptation et l'expérimentation.

Dans son discours de clôture, après avoir invité à nouveau ses collègues de la majorité à désigner un représentant pour le poste de vice-président, la nouvelle présidente de l'ANEM, dans la lignée de ses prédécesseurs dont elle veut préserver l'héritage a, pour sa part, esquissé des perspectives dont la relance de la politique nationale de la montagne et l'application de l'acte II de la loi montagne.

Prioritairement, l'Association devra être très attentive à la réforme institutionnelle qui risque d'entraîner la disparition de 40% des circonscriptions de montagne à l'Assemblée. Les élus seront aussi très vigilants sur les conséquences du projet de défiscalisation du gazoil non routier, sur la politique vis-à-vis des prédateurs ou la réalisation effective de la couverture numérique. Elle a affirmé vouloir être, comme elle l'a toujours été dans tous ses mandats, la présidente d'une ANEM partenaire notamment avec l'Etat et le CGET, le CNM et les comités de massif ainsi qu'avec toutes les associations de la montagne. Elle a aussi annoncé qu'elle confiera à Jeanine DUBIE le pilotage du renforcement de la présence territoriale de l'ANEM.

Auparavant, au cours des échanges très nourris alimentés par quelque 600 congressistes, les élus de la montagne avaient consacré leurs travaux à la « silver économie », au très haut débit mobile et fixe ainsi qu'à la nouvelle gouvernance. Philippe WAHL, président du Groupe La Poste, a souligné que le vieillissement de la population est une chance pour la France et qu'il est important d'anticiper ce phénomène en privilégiant le lien social et la proximité.

De son côté, le président de l'ARCEP, Sébastien SORIANO, a assuré que l'autorité de régulation des communications électroniques et des Postes sera très vigilante afin que les objectifs du « New Deal » du 14 janvier 2018 pour la couverture numérique mobile et du dispositif de couverture ciblée, soient respectés.

Enfin, concernant la gouvernance, il a été rappelé que l'Acte II de la loi Montagne du 28 décembre 2016 est supposé redynamiser les outils de gouvernance de la montagne que ce soit au niveau national avec le Conseil national de la montagne ou interrégional avec les Comités de massif. La présidente a demandé à Serge MORVAN, commissaire général à l'égalité des territoires, de recevoir rapidement les représentants de l'ANEM afin de leur exposer l'apport de la future agence France territoires pour leurs territoires.

**Contact : Olivier LAMOUREUX**, tél. 01.45.22.17.58 / 06.20.48.05.21 - courriel : [o.lamoureux@anem.org](mailto:o.lamoureux@anem.org)

L'ANEM se mobilise depuis près de 35 ans pour faire respecter la spécificité des territoires de montagne dont le développement équitable et durable constitue un objectif d'intérêt national. L'Association qui revendique le droit à la différence et la nécessité d'adapter des dispositions générales aux particularités de près d'un quart du territoire national est engagée au quotidien dans les instances et les assemblées locales, nationales et européennes. Elle rassemble quelque 4 000 communes et intercommunalités, 40 départements, 7 régions, et plus de 250 parlementaires.